

Après cette entrevue, Hugues retourna dans le Viennois, et l'on voit par plusieurs chartes qu'il y donna, qu'il exerçait effectivement la puissance royale dans tout le royaume de Provence, notamment dans le Lyonnais, où il fit quelques donations à l'abbaye de Cluny (1). Il paraît qu'il ne crut pas nécessaire de se faire reconnaître formellement en qualité de roi de Provence par l'assemblée des Prélats et des grands Etats de la Cis-Jurane : son autorité y était d'autant moins contestée, que sa couronne de Provence pouvait être considérée comme une annexe de celle de l'Italie, depuis que l'empereur Louis les avait toutes deux réunies sur sa tête (2).

Hugues fut rappelé en Lombardie par les troubles que l'ambition des grands y suscitait sans cesse ; il repassa les Alpes au printemps de l'année 929, laissant le gouvernement de la Provence, depuis l'Isère jusqu'à la mer, à Boson, comte d'Arles et marchion de Provence, son frère (3).

Le Viennois, comme nous l'avons vu, était gouverné par Karl Constantin, auquel quelques historiens donnent le nom de prince (*princeps*).

L'acte le plus important du règne très-court de Hugues, en Provence, fut sans contredit, la cession qu'il fit à Rodulfe II, roi de Bourgogne-Ultrajurane, « *de tous les Etats qu'il tenait au delà des Alpes* » (relativement à l'Italie). Cette cession que quelques

en l'an 927 (chart. de Vienne, f. 30). Le même Rathburne était déjà vicomte. Chorier. Et. polit. du Dauphiné, I, 255.

Il fut père de Rathburne II, vicomte de Vienne, qui mourut vers l'an 978 (chart. de Cluny A, p. 469, n° 27).

(1) C'est vraisemblablement vers ce temps que Hugues, roi d'Italie, soumit le monastère de *Charlieu* (Cari-Loci), à saint Odon, abbé de Cluny (mort en 944). Ce monastère, du diocèse de Mâcon, avait été fondé par Radebert, évêque de Valence, frère de Boson (Bibl. sebus., G I. n° 99). Il donna aussi à Cluny, *Amberieu* et *Savigneu* dans le Lyonnais « *et in Lugdunensi pago Amberiaco et (curti) Savigniaco ex parte Hugonis et Lotharii regnum.* »

(2) L'histoire n'a conservé aucun acte qui suppose une consécration formelle de Hugues, roi d'Italie, comme roi de Provence.

(3) Voy. ci-devant note 2 de la p. 20.